

Publié le 29/06/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 octobre 2022

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Gaël GREULICH.

Conseillers en fonction : 18

Membres présents : Mmes et Mrs Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, René HOELT, Françoise KOELL, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Carole PEYNET, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Thierry STOEFFLER.

Conseillers présents : 11

Membres absents excusés : Valérie BENTZ, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Bernard STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 7

Membre absent ayant donné procuration : M. Bernard STOEFFLER à M. Denis LEHMANN.

Délibération n° COMM20220910

Objet : Convention de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion pour la mission des allocations d'aide au retour à l'emploi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la nécessité de demander une aide pour le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi d'un ancien agent de la commune qui relève de la compétence de la commune,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose une mise à disposition de personnel pour le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au CDG 67, pour la mission ARE,
- AUTORISE le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du CDG 67 avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,

- DIT que les dépenses nécessaires, liées à cette mise à dispositions de personnel par le CDG 67, sont inscrites au budget primitif, chapitre 012.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 10 octobre 2022

Le Maire, René HOELT

